

PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-Eurotungstene Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-Eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

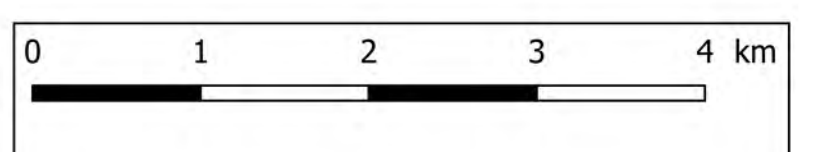
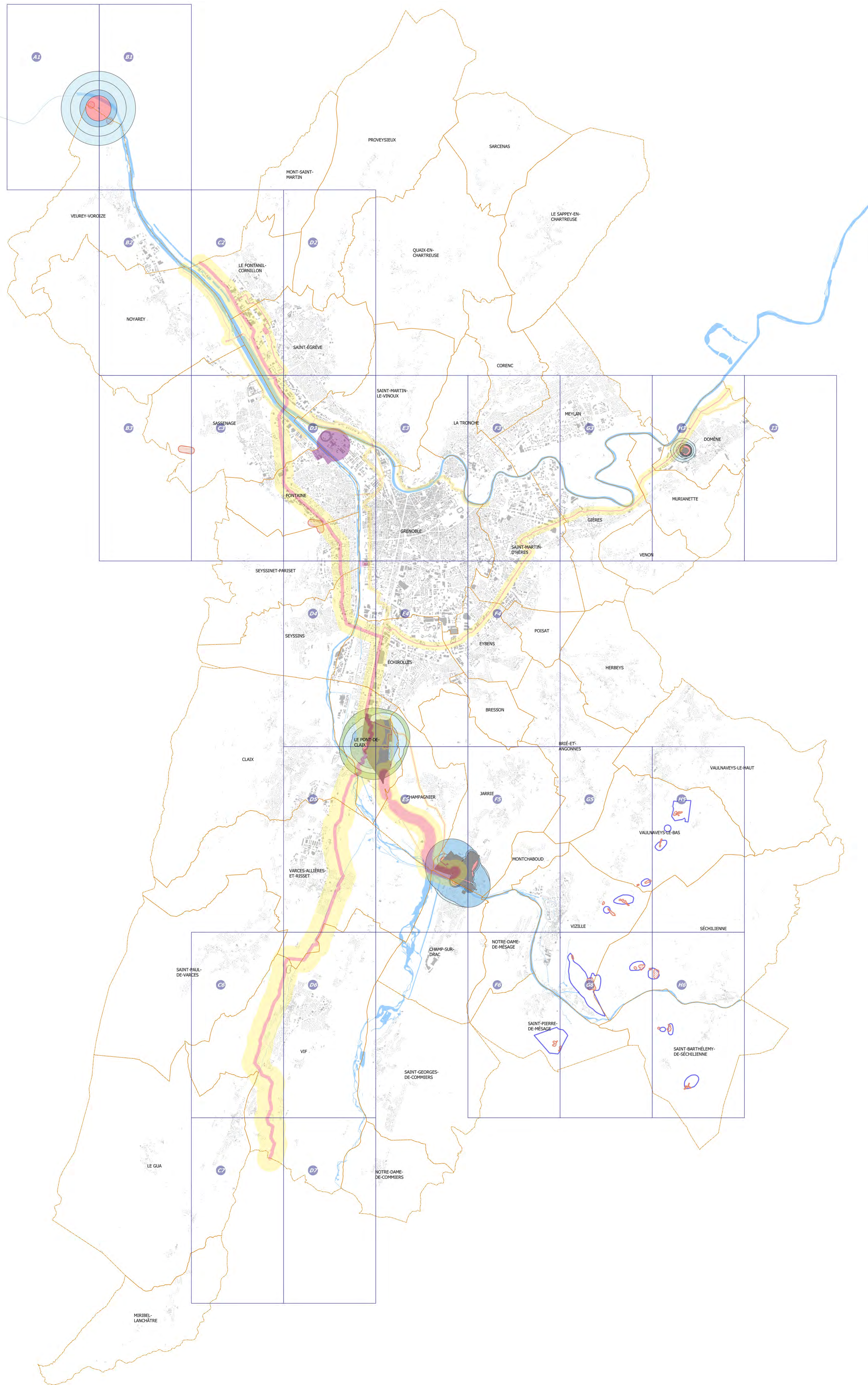
RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°A1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrige
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

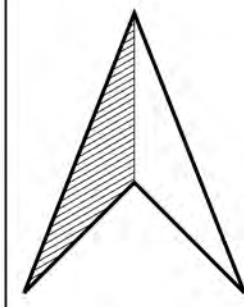
RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers


LIMITES ADMINISTRATIVES

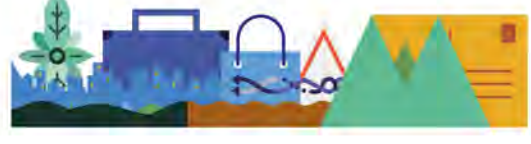
- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes



0 0,1 0,2 0,3 0,4 km





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrie
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1


RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes



B2

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1


RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes

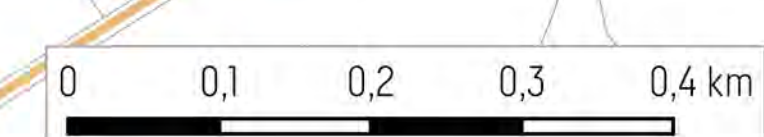


▲ B1 ▲

▲ A2 ▲

▲ C2 ▲

▼ B3 ▼





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrie
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

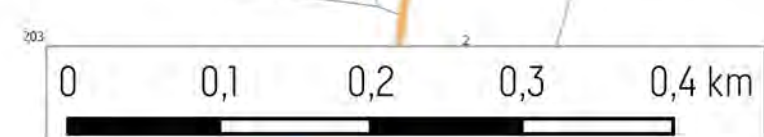

- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERES

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°B3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrie
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERES

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrige
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

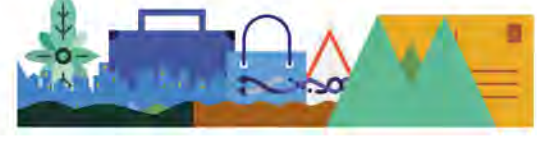
RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrig
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

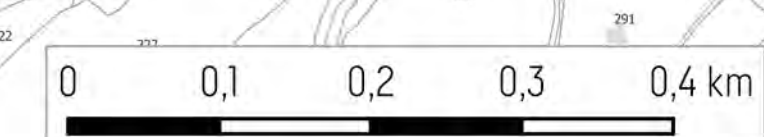


F2

E3

G3

F4





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°13

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE**
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO**
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

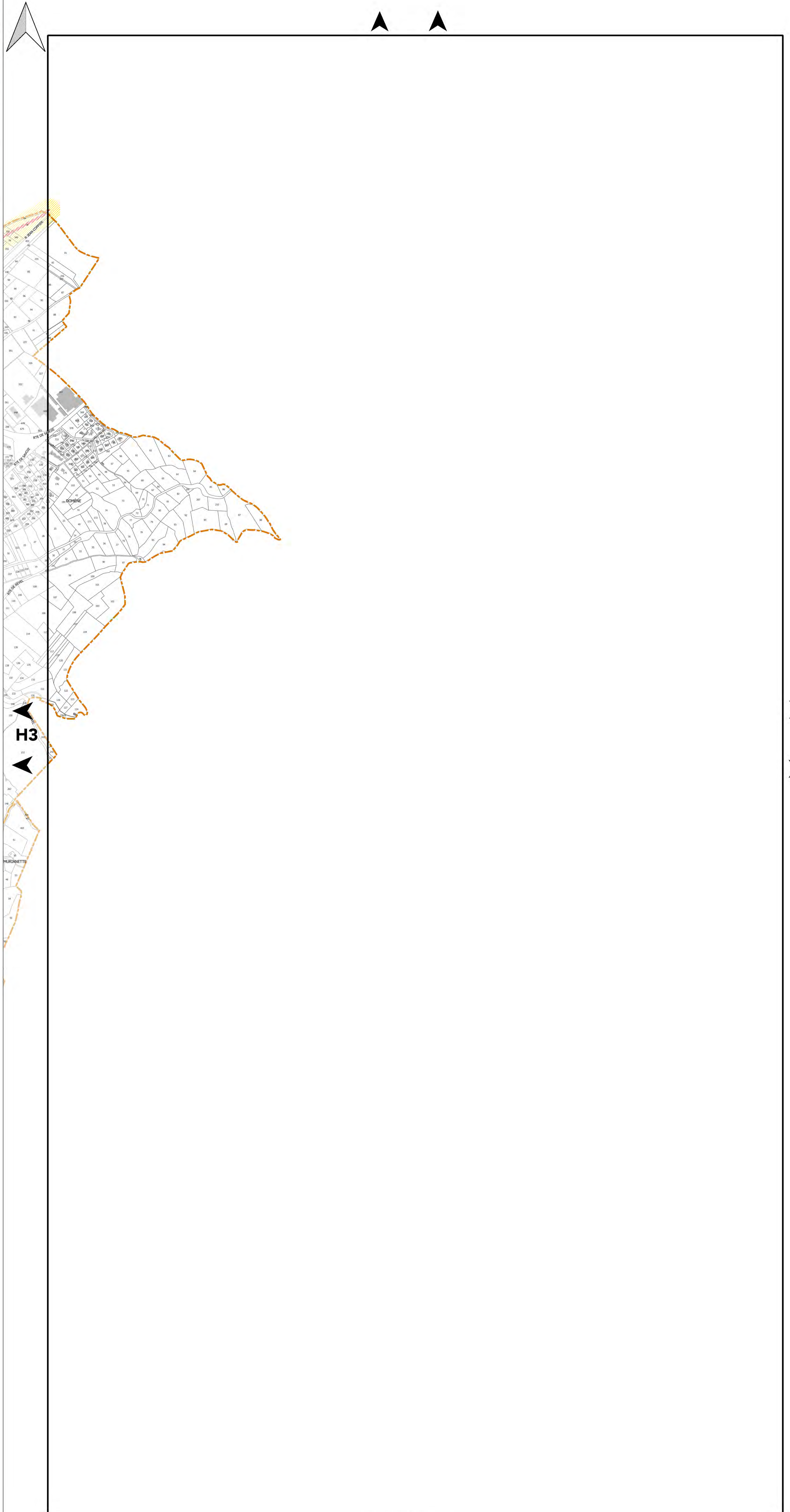
RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrige |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 CCIAG à Eybens
- 2 CCIAG à Grenoble, site de La Poterne
- 3 UMICORE à Grenoble
- 4 SANDVIK à Grenoble
- 5 SOGIF à Jarrige
- 6 SICO à Saint Egrève
- 7 AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage
- 8 EPC FRANCE à Vif

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
 - PÉRIMÈTRE SEVESO
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERIS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

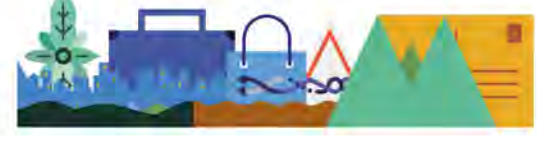
RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1


RISQUES MINIERES

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE**
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO**
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*

* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE**
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO**
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrig |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE**
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO**
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrige |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

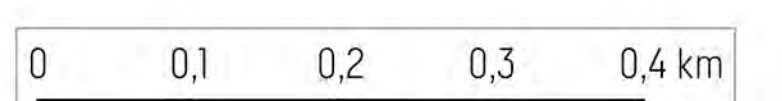

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2

Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



G5

F6

H6



PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstene Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrig |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)


- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrige |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1


RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2022
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes



C8

0 0,1 0,2 0,3 0,4 km



PLAN DES RISQUES ANTHROPIQUES

PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution

Pièce B2



Echelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

- Zone grisée
- Zone d'interdiction stricte (R)
- Zone d'interdiction (r)
- Zone d'autorisation limitée (B)
- Zone d'autorisation sous conditions (b)
- Zone de recommandations (v)

ZONES DE RISQUES TECHNOLOGIQUES AVEC PRESCRIPTIONS

- INSTALLATION NUCLÉAIRE**
- Zone de prescriptions Institut Laue-Langevin (ILL)
- PÉRIMÈTRE SEVESO**
- Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z1
 - Zone de prescriptions Sandvik-eurotungstène Z2

PÉRIMÈTRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- | | |
|---|--------------------------------------|
| 1 | CCIAG à Eybens |
| 2 | CCIAG à Grenoble, site de La Poterne |
| 3 | UMICORE à Grenoble |
| 4 | SANDVIK à Grenoble |
| 5 | SOGIF à Jarrie |
| 6 | SICO à Saint Egrève |
| 7 | AIR LIQUIDE ALTAL à Sassenage |
| 8 | EPC FRANCE à Vif |

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

- SUP3
- SUP2
- SUP1

RISQUES MINIERS

- Zones de concessions minières
- Zones de travaux sans aléas miniers connus
- Zones d'aléas miniers

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

